

ACTIVITÉS PRATIQUÉES A L'AS ET L'UNSS

Les séances d'escalades ont lieu à la salle Kerveguen jusqu'à 15h30. Départ du collège à 13h15 ou rdv sur place à 13h30.

Les rencontres inter-collèges ont souvent lieu de 13h15 à 16h45. Certaines toute la journée. L'information est précisée à l'inscription pour l'activité.

Calendrier des activités sportives du Mercredi jusqu'à décembre

Les horaires ci-dessous sont à titre indicatif. Avant chaque mercredi, vérifier les convocations (lieux et horaires) sur pronote.

DATE	ACTIVITÉS	Lieu - horaires de départ
13/09	Journée portes ouvertes multi-sport Escalade, football, slackline, rugby touché, . . .	Salle kerveguen - 13h15
20/09	Journée Nationale du Sport Scolaire	Plage du Dossen - 13h
27/09	Beach volley - laser run Entraînement Escalade	Saint-Pol - 13h Salle - 13h15
4/10	Beach volley - laser run Entraînement Escalade	Saint-Pol - 13h Salle - 13h15
11/10	Entraînement Escalade	Salle - 13h15
18/10	Cross de district	Guerlesquin - 13h
08/11	Entraînement Escalade	Salle - 13h15
15/11	Entraînement Escalade	Salle - 13h15
22/11	Cross départemental Entraînement Escalade	Carhaix - 8h Salle - 13h15
29/11	Entraînement Escalade	Salle - 13h15
6/12	Championnat départemental d'athlétisme indoor Entraînement Escalade	Guilers - 8h30 Salle - 13h15
13/12	Run&bike ; danse ; cirque Cross académique et Entraînement Escalade	Guerlesquin - 13h Dans le 35 - 8h
20/12	Run&bike ; danse ; cirque Entraînement Escalade	Guerlesquin - 13h Salle - 13h15
29/05	Triathlon du Drennec	Lac du Drennec - 9h

ASSOCIATION SPORTIVE

DU COLLÈGE DU CHÂTEAU

UNSS



Inscription



ESCALADE HANDBALL BASKET BALL SURF BADMINTON ATHLETISME ...

A L'AS, tu peux choisir et participer aux activités et sorties qui t'intéressent (voir calendrier au dos). Pour cela :

- 1) Il faut inscrire ton nom à l'avance sur le tableau de l'activité dans le hall.
- 2) Faire remplir et signer l'autorisation parentale de la sortie et la ramener.

Pour participer aux activités de l'AS, tu as besoin de la licence UNSS. Pour adhérer, fais remplir et signer cette fiche par tes parents. Tu la ramènes avec la cotisation à ton professeur d'EPS. Ou bien, tu déposes le tout dans la boîte aux lettres EPS.

Coche ta, ou tes participations souhaitées

<input type="checkbox"/> Je participe tous les mercredis	<input type="checkbox"/> Je participe à l'escalade le mercredi	<input type="checkbox"/> Je participe à quelques activités selon le programme
--	--	---

Professeurs d'EPS : Mrs DE TERNAY et LEMONON ; Mmes CLECH et DOUET

Prix de la licence 2023/24 :

Cocher la formule choisie Seule : **20 €** Avec gourde : **24 €**

(Gourde unss d'une valeur de 5€)

Nom Prénom

Date de naissance :/...../.....

Sport(s) UNSS au(x)quel(s) je souhaite participer cette année (facultatif)

1 : 2 : 3 :

Adresse 1 père, mère, tuteur * : (*entourer)

.....

Téléphone fixe: Portable (responsable)

@Mel :

Adresse 2 père, mère, tuteur * : (*entourer)

.....

Téléphone fixe: Portable (responsable)

@Mel :

-Autorisation parentale :

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur (Rayer la mention inutile)

(nom et prénom du responsable légal)

autorise l'élève (nom et prénom)

- à faire partie de l'association sportive de son établissement, et autorise le professeur responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité. Je reconnais au professeur responsable du déplacement le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.
- à se rendre ou à quitter, par ses propres moyens, les installations sportives à l'issue des compétitions ou entraînements (après en avoir informé le professeur responsable)

Informations importantes

Nouveauté :

L'inscription à l'AS doit être validée par les parents en ligne. Pour cela, il faut indiquer une adresse mail sur laquelle vous recevrez un lien de validation. Il faudra y répondre dans les plus brefs délais.

Informations légales :

- Droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- RGPD :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Assurances :**

Le licencié ci-dessous ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

NOMS-Prénoms :	A..... le/...../.....	A..... le/...../.....
Signatures :

(Joindre à ce document le règlement à l'ordre de l'Association sportive)